Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appule le bon ; je combats le maurais, et je dis, en riant, à chacun la rérité.

VOL. I.

QUEBEC, VENDREDI 17 DECEMBRE, 1858.

No. 35%

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. Joseph Laroche est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraiert pas L'Observateur" sont pries de nous avertir.

: On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

- Coux qui nous obtiendront cinq abonnes payant d'avanre, recevront, gratis, L'Observateur pendant un un.

LES BUGN CANDIDATS.

Deux hommes briguent les hommeurs de la unairie : ces deux hommes sont monsieur Joseph et L'argo vain. Tons deux sont également cornes du public, mais d'une mamère différente : l'un est marchand, l'autre est un avanturier pelaique.

. Dans la circonstance actuelle, il importe de rappeter les actes publics qui ont amené le jugement porté sur eux. Blen qu'il soit le plus jenne, commençons par L'ange vain : lui faire sa toilettte publique, est chose bien facile:

Hector L'ange vain débuta dans la vie publique, en qualité de conseiller-de-ville. Avant qu'il fut élu, la fraude, le gaspillage, et la corruption Graient, déjà nonsidérables, mais il appartenait à cet homme de les enraciner en Corporation. Tellement, qu'an-jourd'hui, il est très difficile pour ne pas dire, impossible, de les extirper. A la fête d'ene bande de grugeurs, L'ange vain digère à son aise. Il faut avoner, qu'il partage, en frère, avec des collègues, le magot municipal. Fernant les yeux sur toutes les peccaddes de ceux des conseillers qui mécalentiavec leur mandat, il sait qu'ils fermeront, aussi, les yeux sur ses propres fautes. De là ces d'hapidations effrayantes des deniers publics; ces basses et sales inavait fait son devoir, pendant les douze derniers mois, ce qui s'est passé hier, suffiruit encore pour le flôtrir comme homme pucabaleurs l

suspects, ne pouvait exiger leiserment.

rait sur les lèvres de L'ange vain

révolte les citoyens libres et honnêtes, ce qui seront plus empechés, par une loi maudite, chaire civique.

soin de ret rer les \$800 qui ne sont accordées | pour un homnéte homme ! au maire que pour l'éprésenter d'guement les l entovens et non pour l'heberger. Notezi que George Hall a rega, aussi, pour six mois j de services comme pro-maire, la somme de \$450.

Rendo à Toronto, L'ange vain vota pour faire d'Ottawa la capitale da pays, et sacrifia Quibec! Par ses basses manueuvres, il obtant que le o aire pourrait s'absenter pendant quatre mois consécutifs! C'est lui qui a daté les électeurs de la loi qui les privent du droit de voter en ce moment! Au moyen de cette loi odieuse, L'ange vain a qualitié des individus qui comme lui n'ont pas le sou, mais qui ont voté pour lui ; et il a défranchisé, parce qu'As étaient contre sa réclection, des citoyens qui bien que très riches, n'out pa payé avant le quinze décembre, leurs cotisations!

Er puis, que fait-il du chemin de fer du Nord que tout honnête hom ne demande; Il s'en sett pour se faire réélire. Nous ne l'exercise de ses droits et dans la route du cesserons de le dire et de l'écrire jusqu'a devoir; mais quand elle perd de vue ses ce qu'd ait fait résilier, comme il l'a promis, le contrat de Baby.

L'espace nous manque aujourd'hui, pour trigues dont les conséquences terribles re- retracer tous les autres inéfaits de cet tombent sur les citoyens. Si L'ange vain homme intriguant; mais nous reviendrons sur ce sejet.

Maintenant jugeons l'autre candidat :

S'il s'agissuit d'une élection parlemenblie. Entouré de son état major municipal, faire; s'il fallait envoyer un citoyen en honne route. Pour nous neus sentons vi-L'ange, vain, voyait et laissait voter juspu'à parlement ou tes lois qui se font peavent brer en nous la corde du devoir, et non span cinq lois, des individus dont les cotisations nuire ou profiter à nos intérêts réligieux ou comme chez notre confrère, la conde, da la, avaient été payées par Peters, ou d'autres pobliques ; peut-être qu'il nous faudrait in-M. Joseph auquel il n'était point permis l'origine; mais dans la circonstance ne- affaires politiques. Quant aux adées singue d'avoir à ses cotés un de ses partisans de tuelle, il s'agit d'élire un maire. Or il y lières sur la politique canadienne, nous as spague quartier min de désigner les voieurs a une grand différençe entre un représen- vouerons que nous ne les avons pas toutes acfant et un maire. Le devoir du premier caparées, car notre confrère tout d'amour,

En voyant la position qu'il avuit faite à ost de présider aux destinées du pays,; com son concurrent, un source d'hypocrite er-lini du second est de veiller aux interdige d'une cità on d'une localité. L'un est, les Mais tous ces intrigues ne sont que des gislateur, l'autre est un homme de confiauce. misères auprès de ses actes passés. Ce qui Or quand un marchand trouve un bon crite, sier, demanda-t-il s'il est Turc, Espagnol, empechera L'ange vain d'être élu, à n'im- Anglais, Français, Juif, ou Camadien? Non, porte qu'elle charge, quand les électeurs ne il s'informe s'il est honnéte et capable. Voilà ce que l'on doit se demander avant, de voter contre lui ; c'est le mépris qu'il a de voter pour l'un des deux crudidats non fait des électeurs et du leurs intérêts. Ses livels, et tout homme qui veut songer au intrigues, ses basseses, ses la herés et ses passe de L'ange, vair, dira, saus hésiter, trahisons Pont rendu indigne d'occuper fanguir M. Bireph possède ces deux qualifen. a an digré que jamas L'ange vair n'atten-A toine che mave de la cité, il s'est fait fara. Plane, question de travail, de paju, dire depute de D rebester! - George Hall de travail, ce lesous point une question ple est le vrai maire ; -- muis L'auge vam a en projugét. Sachans pour un trai reut voter,

LE "COURRIER DU CANADA."

Voici enquels termes L'Erc Nouvelle juge Pinfailitité du Courrier du Canadas! On ne peut mieux flageller l'hypocrisie eti le servilisme:

"Lu Courrier du Canada trouve que nous avons de sugulières idees sur la palitique caradienne, mais que nous ne poussous pas nos doctrines aussi loin que lo Pays, et que nous restons religieux, catholique et national.

of Oni, nous commes religieux, catholigas et national, et ni la religion, ni le catholicisme, ni notre nationalité ne nous font un, devoir d'envisager les affaires de la politique, en général et de notre politique, canadienno en particulier au même point de vue que notre confrère. Pour nous, nous sommes pour l'autorité, quand elle se maintient dans devoirs, nous la condamnons, et la religion ne nous fait pas une obligation d'encenser, un nouvoir qui s'égarte de la ligne de conduite que lai a tracé la constitution. Notre, confrère peut calmer sa conscionce; nous sommes purfaitement en état de nous passer de ses conseils : ses alarmes sont publi riles et nous sommes parfaitement, dans Japrésomption et l'avengle obéissence à l'aux voquer le principe religieux, ou celui de torité sous le régime actuel qui conduit not,

the a pour lui une large part, quand bien mome ce ne serait que dans le fait de se dire un journaliste d'amour, et de se traîner continuellement sur le terrain de la haine culteur nous a été aussi envoyé. M. Peret de l'animosité.

L'homme de foi, d'espérance, et de charité qui redige le Courrier, Phomme qui a reçu une mission dans le journalisme pour defend-e la famille en danger et écrire dans l'intéret de l'ordre social, vondra bien croire qu'il n'est pas infaillible, qu'il n'est qu'un simple homme, et que par conséquent il dell respecter la manière de voir des autres, s'il vent qu'on respecte la sienne, et ne plus se mêler de reprendre ses confrères, lorsqu'il n'a pas assez de verta pour souffiir qu'on lui dise ses torts et ses originalités.

Le gouverneur à commué la peine capitale infligée à W. H. Howlett, en un emprisonnement pour la vie. Pourquoi ne gas avoir agi ainsi à l'égard de Desforges ot de sa complice? Probablement parce qu'ils étaient de la race inférieure?

"Les rangs de la politique s'éclaircissent. Lo commandeur Viger n'est plus : il est mort dimanche dernier, à Montréal La mort de cet homme, prive le pays d'un des antiquaires les plus infatigables et les plus justement renommés.

AVendredi dernier Phonorable Robert Baldwin expirait à Toronto, après une longue maladie, et lundi dernier, le colonel Gugy mourait de mort violente, M. Baldwin eté de tous les ministres Haut-Canadiens celui qui a été le plus favorable aux Bas-Canadiens et le colonel a joué un rôle trop Barbare en 1897 pour qu'il soit nécessaire de rappeler le jugement porté sur lui. On dit que l'amour l'a conduit au tombeau ; ce n'est assurément pas l'amour du bien public!

P. S. Ces lignes étaient en page quand rious avons appris que le colonel Gugy était encore vivant et qu'il faisant seu et flamme pour découvrir celui qui le faisait passer pour trepasse. Le colonel a raison, ce n'est pas bien d'offrir un canard au public pour annoncer la mort d'un vieux loup.

Les personnes choisies pour dépouiller Tes scrutins sont L'ange vain, George Hall, John Hearn, Audette et Gingras!!! C'estd-dire que c'est l'un des candidats à la mairie et ses associés qui sont chargés de rendre justice aux électeurs!

D'un autre côté, ce choix est bon, puisqu'il n'y à que les partisans de L'ange vain dont les cotisations ont été payées, Avec Pargent de la cité qui peuvent voter !

Une requête signée par un grand nombre do citovens doit être présentée à l'archeveque catholique de Québec, au sujet de la qualification des élèves de l'École Normale. Nous attendons de bons résultats de cette roquête.

Trappeurs de la Baie d'Hudson. C'est de temployé par la Corporation pour cotiser les plus en plus attrayant.

Le No 4 du tome XI da journal L'Arrirault qui en est le rédacteur s'acquitte de sa tache avec un talent toujours croissant, Chaque agriculteur devrait souscrire à ce



Nous ne nous rendons point responsable des correspondances qui paraissent sur L'Observateur ; nous les

publions toutes, de quelque parti qu'elles viennent, mais si nous permettons l'attaque, nous recevons aussi la défense. Ainsi que l'on ne nous écrive plus à propos de nos correspondants; coux qu'ils attaquent, out le droit, et, surtout, le pouvoir de leur répondre.

La continuation des "Patriotes" forcé-

Une chanson et un article sur les quais du Palais remis à un numéro subséquent.

ÉNIGME.

Mon premier est au ciel, mon second tourne la tête; et mon entier tomba dans l'enfer.

PRIERE ÉLÉCTORALE.

monsieur L'ange vain récite la prière sui- L'ange vain, il n'y avait plus d'ouvrage vante:

" Saint Escobar patron de tous les Tartuffe, fortifiez le courage de mes espions, donnez de l'audace à mes cabaleurs; et déliez les cordons de la bourse des dapes qui la grâce que je vous demande, et je fais von d'offrir a Lord Bury un repas à la rhabarbe et au sené.'

LA FABRIQUE D'ELECTIONS,

MOULIN DE T. & C. PETERS,

Rues Baronne et Grant.

On fabrique à ce moulin l'élection de L'ange vain. Tous ceux qui sont disposés à vendre leur vote ou à corrompre les élec- soudé qu'elles ne resteront pas longtemps. teurs sont priés de se rendre à la présente vides. invitation. Jamais plus belle occasion de faire de l'argent ne se présentera. Rafraichissements servis à demande. Gages des crie-t-on partout! Eh! bon dieu, qui n'en Libéraux-Conservateurs : beaucoup de pro- la point? Mais il ne suffit point d'avoir des messes et jamais rien...

vateur très bon, muis trop grossier! Le c'est de faire d'une pierre deux coups : il franc-parler et la grossierté no sont pour-remplit son but et vide le coffre de la cité. tant pas plus sinonimes que ne le sont la susion et la servilité politiques.

On suit qu'il était expressement désendu sormais, ton pain, à la sueur de ton front. de faire paraîtro en public des certificats d'élection avant le 15 décembre courant, jo gagnerai, désormais, ma vie, à la sueux Nous avons requ la 6me livraison des eli! bien, un individu nommé Grondin, de vos frents!

propriétés, en avait en sa possession il y a dejà hait jours! On dit que pour cette honorable action, le maire L'ange vain va proposer à la prochaine séance du Conseilde-Ville, que le nom de ce salarié qui fait plus que le vatet du diable soit échange de la mamère suivante : Au lieu de Grondinil s'appellera : Rond'n. : Jusqu'à présent onanoblissait en ajoutant un de au nom de l'anobli ; d'après les principes des Libéraux-Conservateurs, on retranche la première lettre du nona De plus, au lieu de la devise : Noblesse oblige ; on a pris la suivante; Valets s'obligent.

On nous a appris une nouvelle qui fait grand honneur à celoi qui en est l'objet. It est connu que tous les employés de la Corporation, depuis le premier officier jusqu'au dernier ramoneur, voteront, à quelques rares exceptions près, bon gré, mat gré, pour L'ange vain. Parmi les quelques, honorables exceptions, on cite le capitaine Bureau. Ce monsieur aurait déclare n's pas pouvoir au plutôt ne pas vouloir se mêler de l'élection actuelle de la mairie. Si tous les employés de la Corporation suivaient sen exemple, le public no so plaisdrait pas autant d'eux-

M. Peters, le payeur de cotisations possi-L'ange vam et compagnie, a fait savoir à On nous informe que, trois fois par jour sessouvriers que s'ils ne votaient point pour pour eux au moulin de Peters!!! Quella infancie!!!"

Il est défendu par la nouvelle loi d'élection de tenir des auberges ouvertes aux. me supportent. Accordez-moi, grand saint, noms des candidats. En prohibant les esprils, L'ange vain savait bien qu'il no faisait point dommage a ses partisans. Il y a des individus qui sentent de loin!

> Les quelques électeurs libres de Québer, ne savent pas encore pour qui ils doivent voter. Il nous semble qu'il n'y a pas à liésiter. Puisqu'il faut de la capacité chezle maire ; il leur faut voter en masse pour les poches de L'ange vain. Nous sommes per-

Monsieur L'ange vain a des talente talents, il faut les employer selon l'honneur et la justice. Le seul falent que nous re-M. Guillaume Batthe trouve L'Obser- connaissions que L'ange vain emploie bien;

> Après son premier péché, Adam entondit Dieu lui dire : Adam, tu gagneras, de-

> L'ange vain dit aux électeurs : mes amis,

Il y a des gens incontentables : ne trouvet-on pas en certains lieux que nos coups dérigés contre l'administration ne portent que peu ou point du tout. Désormais nous viserons plus bas.

Il nous est impossible de dire le nombre de votes enregistrés en faveur le L'auge vain; parce que ce ne sont point les électeurs mais les taxeurs de la Corporation qui, ectre année, élisent le maire.

On ne sait pas encore quand nos législateurs vont se remetire à l'enavre. Tout ce que nous savons, c'est que nous avons déjà beaucoup trop de lois et pas assez de justice.

Benucorp le disent: la calomnie est le plus grand des crimes. Quand nous songeous à tous ces démocrates qui prétendent que les bêtes à portefouilles actuels n'ont point de principes, le cœur nous saigne ! Nous le déclarons publiquement, tous ces ministres du genre animal pratiquent à la lettre, les deux premiers principes d'arithmétique: coux de soustraire et d'additionner!

Tout le monde est d'accord que la majorité de nos édiles et le maire en tête ne élerchent qu'à faice les plus grands profits possibles avec leur mandat : consolons nous du train que nous arrivent les taxes et que se propage la corruption, ils auront bientôt fait mulhométement une fortune homiéte.

On a appris qu'Alleyn était à l'agonie ; aussifét tout le bataillon des valets a versé des larmes,

Nous croyens que le prix du crêpe ne haussera point; car, arrivant la mort d'Alleyn, les citoyens se consoleront en sorgeant qu'après avoir joné à trompe compagnon il peuvent joner à qui perd gagne. D'ailleurs, moins il y a do mauvaises herbes dans un champ, plus le sol est bon. Alleyn n'est pas un champ, mais, vous savez qu'il ne rant pas, en politique, ce que l'on met desens. Je porle clairement je suppose!

Les cabaleurs de L'ange vain déclarent hautement que s'il est élu, il fera tout son possible pour faire changer l'Acte d'incorporation de la cité de manière à ce que le maire soit élu tous les cinq ans! On peut par ce seul fait prévoir quels ravages cet homme et ses pareils vont faire en Corporation.

Lord Bury va venir diner à Québec : on dit que cette nouvelle a renda L'ange vain fou de juie.

Son honneur lo juge Morin, attend, nous dit-on, pour rondre un jugement en faveur des déposants de la Caisse d'Économie de Eaint-Roch, qu'il lui arrive un messie! En attendant que les ministres le lui envoient, il tient cette cause en délibéré! Pauvre luge! Pauvres déposants!

Dans le Journal de Québec du 11, Phonorable Cauchon tra te le chevalier Taché de fou fucieux. Le premier devrait avoir plus de charité pour un confière, surtout quand il sa't que c'est la dévotion qui tui turne la tête!

L'ange vain dit que le faubourg Saint-Jean est son quartier Latin; le quartier des lapins serait plus véridagre.

-Je ne vote point pour Joseph disnit un individu dont M. Peters a payé les cotisations il y a un mois.

-Pourquoi done? reprit son voisin.

-Parce que Joseph est un duif.

Me quoisque ca fait ca? vaut-i pas micus voté pour un simple Juit comme Joseph, que pour un double-juit comme L'ange vain? Pas vré pas?

L'autre s'enfuit sans répondre.

Encore une injustice: Un marchand anglais avait un déliteur auquel la Corporation devait une forte somme. Ce marchand n'ayant pas d'argent pour payer ses cotisations, obtint que le débiteur les paierait et retiendrait le montant sur la dette qu'il devait au marchand. Il ne manquait plus que l'approbation du maire qui, d'abord, consentit sans trop se faire tirer l'oreille. Mais le lendemain il refusa de la manière la plus absoine!

Voici pourquoi:

M. Le Moine et Andrews deux de ses cabaleurs avait appris que le marchand ne voterait point pour L'ange vain.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le procès de Montalembert s'est terminé le 21 novembre, par la condamnation à une amende de 3,000 francs, et ce qui est plus glorieux, à six mois d'emprisonnement. Dourel, l'éditeur du Correspondant, a été condamné à un mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'an ende. Montalembert a protesté contre cette condamination prononcée contre lui, parcequ'il avait en le courage d'écrire que la France toute glorieuse quelle puisse être des blessures que lui fait porter un tyran houreux no jouit pas de la liberté politique qui est la vie des peuples. Le gouvernement de Napoléon a donné ordre aux propriétaires de journaux de ne point publier les débats du procès.

ANGLETERRE.

Lord Napier représentant de l'Angleterre aux Etats-Unis doit être rappelé. Les marchands de canards vont crier de nouveau à la guerre! On lit sur quelques journaux anglais que Napier penche trop fortement pour la doctrine Munroe. Il faut donc croire que les employés du gouvernement anglais sont comme ceux du gouvernement Canadien, aujourd'hui pour l'un: demain pour l'autre. Parcourez les deux mondes et vous trouvez que l'or est le meilleur-uimant.

ITALIE.

Victor Emmanuel suit l'exemple de suit petit consin Napoléon; il établit des grésniers publics pour les emplir de les. Le gouverneur Head devrait suivre en aussi bel'exemple et ordonner au bod'somme. Baby de vuler quelques caves pour y loger tous les mafanteurs publics.

ASSEMBLÉE.

A une assemblée qui a ca lieu, landi soit, dans la salle de l'hôtel Masse, M. Autoins Constantin étant président et L. M. Darvenu agissant comme secrétaire, la résolution sui-vante à été proposée et unanimement adops tée.

Proposú par M. Charles Martel seconds par M. Jean Vézina,

Résolu, — Que cette assemblée, après avoir entendu les explications de A. Joseph, écuier, est ananimement d'avis qu'il est. l'homme le plus digne, dans l'occasion actuelle, de remplir la charge do maire, pour l'année courante et que les électeurs ich présents s'engagent à le supporter.

T. Fournier, écuier, secondé par M. F.

Wyse propose,

Résolu, — Que les remerciements de cette assemblée sont dus au président et au se-crétaire de cette assemblée.

Cette motion ayant été aussi agréée l'anssemblée s'ajourna, satisfaite des explications données par M. Joseph et des arguments fournis en faveur de la supériorité de comousieur sur L'ange vain, pur messieurs Fournier, Darveau, Dussault et II. Plamondon.

CORRESPONDANCES.

M le réducteur,

Prétez-moi s'il vous plait un petit coinde votre journal pour faire voir combien la poste est arrégulière. Je suis abouné à votre journal depuis ciuq semaines, sur cela, je n'ni reçu l'Observateur qu'une fois. Comme vous voyez c'est attendre un peu trop longe temps; il faut que les mattres de puète soient un pou plus réguliers.

Votre serviteur,

Nancissa Dion. Saint-Lambert de Lauzon, 11 Déc. 1868.

M. lo Rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous attaques: selon moi un peu trop aprement le doctour Dusault parcequ'il ne jugara pas à proposde se prononcer sur le mérito de mossicurs Bilodeau et P. X. Langevin, présentés pour être conscillers du faubaurg Suint Jean à une assemblée tenue dernièrement sous l'habite présidence de notre énergique concitoyen M. François Nadeau. Il faut vous dire qu'il était bien difficile pour un hommes public de dire son opinion dans cette circonstance.

Chacun son goult. Une autre fois, mon

sieur X, veuillez écrire en italique l'énergie cette amée là avec 35 hommes, devant dede votre président chéri. Ce sera mieux barquer les uns a Forteau, les autres à compris!

Belle-Ile, mais il fut impossible d'aborder ce

M. le Rédacteur,

Vous raconter ce qui s'est passé, quant M. Baby voulut avoir le che min du Nord a faire, est une tâche difficile; cependant je remplirai ma promesse sitôt que je me serai procuré quelques copies de lettres echangées en cette mémorable circonstance.

Pour abréger le temps d'attente voyons un peu, ce qui se passe au commencement de la fin.

Il y a quelques semaines, un de nos édiles propose à ses collègues de force la compagnie du Chemin du Nord à résilier son contract avec M. Baby, en posant cette resiliation comme condition absolue de l'avance que la cité de Québec était sur le point de faire à la dite compagnie. Mais M. Audette avait compté sans les faiseurs de ciment. M. Gauvreau boudit sur son siège, etc., pendant que notre Maire se tremousse dans son fauteuil, il annonce ou plutôt crie au conseillers que M. Baby a avancé cinq ou six mille douis sur les travaux du chemin, etc. que ce bon vieux était prètià abandonner son contract.... dès qu'il serait remboursé: (Approbation de M. Langevin par une foule de grimaces plus on moins dévotes).

Il pourrait se faire qu'on prouvât ceffe obligea ce de M. Baby; car si les archives de la compagnie sont brûlées avec les plans, il (M. B.) a bien conservé ses comptes etc. M. Gauvreau est là pour vérifier, certifier etc.; Qu'er a-t-on fait de cette argent? fut-il dépense sur le chemin, soit en défrichements, nivellement ou autre ouvrages? Non, M. le Rédacteur, tout le monde sait que pas un pouce d'ouvrage ne fut fait; mais il y avait des directeurs à conduire et un maire (Directeur en office) à choisir. Combien de cet argent y est passé? Demandez à MM. Langevie, Simard et Baby.

Voici comment on peut faire des avances sur les travaux publics :

En 1854, M. Baby a réclamé deux mil quatre cent quarante-un louis comme avance sur le phare de Bélle-He

Extrait du rapport du comité permanent des comptes publics. P. 268.

Depenses du Phare Belle-

6 Charges de Goëlettes 483 0

Dépenses du Phare de For-

cette amée la avec 35 hommes, devant debarquer les uns a Forteau, les autres à Belle-Ile, mais il fut impossible d'aborder ce dernier poste et force leur fut de revenir à Forteau. Ce qui n'empêche pas M. Baby de retirer les deux montants précités, avec en sus, dix pour cent de commission: Tout cela pour 88 jours au lieu de 178 et pour une seule charge de goëlette au lieu de douze. Ces comptes étaient certifiées par le surintendant Gauvreau, qui sait, mieux que vous et moi, que le Phare de Belle-Ile ne fut commencé qu'en 1855.

Après ces faits, pris entre mille autres la Corporation peut-elle mettre les trois cents mille louis en de pareilles mains? et qui plus est, employer M. P. Gauvreau pour surveiller l'emploi de cet argent et examiner les comptes que ces bons messieurs arrangeront ensemble.

Rive Nond.

ANNONCES.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

Messieurs.

INVITÉ par une portion notable et influente de mes concitoyens et par une résolution adoptée à une nombreuse assemblée d'électeurs de me présenter comme Candidat à la Marrie pour l'année prochaine, le ne puis hésiter plus longtemps à accueillir votre demande.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je vous promets de m'appliquer avec toute l'ardeur d'ont je suis capable à la réforme des abus. Avec une entreprise aussi lourde que l'est le Chemin de fer du Nord, notre magnifique système de l'Aqueduc, la nouvelle Halle du marché Champlain, etc., nos finances ont besoin d'êstre administrées avec le plus grand soin, et d'n'est pas trop de dire que la prospériré future de notre ville dépendra beaucoup de la manière judicieuse avec laquelle nos affaires municipales seront dirigées.

Je suis opposé à l'augmentation de la dette de la ville, déjà lourde, pour aucune fin spéciale, sans avoir d'abord obtenu la sanction formelle des électeurs.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Voire obéissant serviteur, A. JOSEPH.

0 décembre, 1858.



F. NORMAND

SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch, rue Sainte-Marguerite, No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il vernira des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'en voudra bien lui confier.

15 novembre, 1853.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec unemaison en bois, à une étage, située foubourg Saint-Roth, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. Minguy:

3 novembre, 1858.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantagenses, titres incontestables.

Stadresser an soussigné, L. M. DARVEAU, Notaire, Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1558.

P. G. HUOT, ET ADOLPHE TOU-RANGEAU, notaires, out ouvert un bureau dans feur domeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient som bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léon Rochette libraire, fauboure Saint-Jean, rue Saint-Jean; et chez L. M. Darveau, netaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

Isidere Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte Julie de Sommerset.

Charles Lapierre, No. 114, Rus Szint Laurent, Montréal.

M. L. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franches de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE LT PÉDACTEUR.